



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

SM

Mis en ligne le : 25/06/2025

DECISION DU MAIRE N° D- 151 -2025

Objet : Marché d'étude pré opérationnelle de la copropriété de l'Orme

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 février 2025 portant modification de la délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°A-126-2025 du 7 avril 2025 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Villiers-le-Bel de faire appel à une société pour mener une étude pré opérationnelle de la copropriété de l'Orme,

CONSIDÉRANT la consultation et mise en concurrence effectuées selon la procédure adaptée et les 3 réponses reçues,

CONSIDERANT la commission ad hoc qui s'est tenue le 12 mai 2025 et l'analyse qui a été effectuée,

CONSIDERANT la décision de la commission qui a attribué le marché d'étude pré opérationnelle de la copropriété de l'Orme à URBANIS,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu un marché d'étude pré opérationnelle de la copropriété de l'Orme avec URBANIS, sise 115 Rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS.

Article 2 – Le montant des prestations s'élève à 49 087,50 € HT soit 58 905 € TTC. Le montant des prestations sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la ville.

Article 3 – Le marché débute à compter de sa notification pour une durée fixée à 11 mois.

Article 4 - Le Directeur Général des services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles

A Villiers le Bel, le 25/06/2025

Madame la Maire,
Djida DJALLALI-TECHTACH,
Et par délégation, l'Adjointe déléguée
Laëtitia KILINC.

